



**PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2026-147**

**PUBLIÉ LE 11 MAI 2026**

# Sommaire

## **DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE / SREAA**

R75-2026-03-26-00023 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - FONTENAUD Brice (17) (4 pages) Page 3

R75-2026-05-11-00001 - Arrêté portant publication des autorisations tacites d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - D16 - 1er trimestre 2026 (10 pages) Page 8

## **EFS Nouvelle Aquitaine / Direction**

R75-2026-05-07-00005 - EFS Nouvelle-Aquitaine Jean-Michel DALOZ - Secrétaire général (6 pages) Page 19

## **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de Bordeaux /**

R75-2026-05-07-00004 - Arrêté portant modification à la composition du CA de la CARSAT 87 (1 page) Page 26

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-03-26-00023

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole  
au titre du contrôle des structures - FONTENAUD  
Brice (17)



Dossier n° 25-435  
FONTENAUD Brice

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole  
au titre du contrôle des structures**

**Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,  
Préfet de la Gironde,  
Officier de la légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite**

**VU** la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

**VU** l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 10 février 2026 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 13 février 2026 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

**VU** la demande d'autorisation d'exploiter (réputée complète le 26/11/25) présentée par M. FONTENAUD Brice dont le siège d'exploitation est situé à SAINTE LHEURINE, relative à un bien foncier agricole d'une superficie totale de 57,02 hectares appartenant à M. FONTENAUD Pascal, Mme QUINAUD Lucette, Mme VINCENT Hélène, sis sur les communes de Sainte-Lheurine, Dolus-d'Oléron, Saint-Pierre-d'Oléron, Neuillac,

**CONSIDÉRANT** l'absence de demande concurrente déposée auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer de Charente-Maritime au plus tard le 04/02/26,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

## ARRETE

### Article premier :

M. FONTENAUD Brice, 7 La Vallade 17520 SAINTE LHEURINE, **est autorisé** à exploiter 57,02 ha de terres et de vignes, sans concurrence, pour les parcelles suivantes :

Propriétaire	Commune	Références cadastrales
PASCAL FONTENAUD	SAINTE-LHEURINE	AN0066 - AH0109 - AH0110 AH0161 - AH0094 - AP0001 AO0160 - AP0111 - AP0112 AP0113 - AP 0114 - AP0115 AP0116 - AP0117 - AP0041 AP0092 - AP0144 - AO0026 AO0027 - AO0045 - AO0046 AO0057- AO0160 - AP0013 AP0012 - AP0004 - AP0005 AP0100 - AO0024 - AO0025 AS0027 - AS0105 - AS0086 AS 0087 - AS0088 -AS0099 AN0149 - AC0257 - AC0259 AR0243 - AN0039 - AN0017 AS0024 - AP0120 - AP0121 AP0123 - AP0164 - AM0018 AM0432 - AN0003 - AN0046 AN0047 - AP0058 - AP0160 AP0162 - AP0166
	DOLUS D'OLERON	BW0081 - AP0528 - AP0530 AP0534 - AS0149 - AS0150 AS0151 -BW 0108 - BW1179 AP0525
	ST PIERRE D'OLERON	AN0018 - AN0020 - AN0022 AN0023 - AO0068 - AO0169 AO0170 - AO0171 - AO0172 AO0173 - AO0174 - AO0175 AO0176 - AO0177 - AO0182 AO0184 - AO0185 - AO0188
LUCETTE QUINAUD	SAINTE-LHEURINE	AO0043 - AO0044 - AO0050 AB 091b - AB 0092a
HELENE VINCENT	SAINTE-LHEURINE	AM0422
	NEUILLAC	ZA0007 - ZK0014

**Article 2 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le préfet de Charente-Maritime et le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 26/03/2026

Pour le préfet et par délégation,  
la D.R.A.A.F.,  
Pour la directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,

✦



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de *Poitiers*. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de *Poitiers*



**DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE**

**R75-2026-05-11-00001**

**Arrêté portant publication des autorisations tacites  
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des  
structures - D16 - 1er trimestre 2026**



**Arrêté relatif à la publication des autorisations tacites  
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,  
Préfet de la Gironde  
Officier de Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**VU** la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

**VU** l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

**VU** l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 10 février 2026 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 13 février 2026 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

**CONSIDERANT** les demandes préalables d'autorisations d'exploiter déposées à la DDT de Charente,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Charente,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

**ARRETE**

**Article premier :**

Les demandes d'autorisation d'exploiter ayant fait l'objet d'une décision tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction concernant le département de la Charente sont récapitulées dans le tableau joint au présent arrêté.

Les accusés réception de dossier complet valant autorisation tacite peuvent être consultés au service d'économie agricole de la DDT de la Charente.

**Article 2 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet du département de la Charente et le directeur départemental des territoires de la Charente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 11 mai 2026

Pour le préfet et par délégation,  
la D.R.A.A.F.,  
Pour la directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter du lendemain de la publication du présent arrêté pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Poitiers**. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Poitiers**

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
02/09/25	1625211	GAEC ROLLAND	Chez Fouquet 16310 Vitrac St Vincent	66,3	66,3	BOUSSETON Jean-Pierre 35,94 ha KERVARREC Michèle 0,26 ha DUPRADEAU Jean-Claude 3,64 ha RATIER Robert et Paulette 7,32 ha PICARD Caroline 0,34 ha BOUSSETON Françoise 3,88 ha BOUSSETON Viviane 1,98 ha VIROULLAUD Rémy 12,94 ha	Ecuras Rouzède	02/01/26
02/09/25	1625212	EARL LES RIGAUDS	167, Rue des 3 cantons 16170 Echallat	5,08	18,67	METAYER Patrick	Echallat Mégnac Vaux-Rouillac	02/01/26
04/09/25	1625214	EARL DES FONTENELLES	2, Impasse de Fontenelle Courreras 16220 Montbron	29,92	29,92	CHABOT Philippe 13,38 ha CHABOT Roland et Geneviève 16,54 ha	Rouzède	04/01/26
05/09/25	1625215	SCEA FLEURS DES CHAMPS	26, Rue des Muletiers 16240 La Magdeleine	35,05	35,05	Indivision COQUILLAUD	Souvigné Bessé	05/01/26
09/09/25	1625216	SCEA DU LOGIS DE PUYGUILLER	10, Rue de Puyguiller 16130 Segonzac	12,26	64,98	SAS DOMAINE DU FRESNE	Juillac le Coq	09/01/26
10/09/25	1625217	BARAN Thierry	33, Route des Perrucauds Péreuil 16250 Val des Vignes	5,94	4,94	FOURNIER Francis	Chaignac	10/01/26
10/09/25	1625218	BARAN Thierry	33, Route des Perrucauds Péreuil 16250 Val des Vignes	9,71	9,71	FOUASSIER Gilles	Val des Vignes	10/01/26
10/09/25	1625220	EARL HAYS	14, Route des Crétés Chez diard 16620 Montboyer	10,97	10,97	TABUTEAU Pierrette	Montboyer	10/01/26
11/09/25	1625221	EARL DU MERVEILLAUD	4, Route de la Vallade Chez Caillaud 16190 Montmoreau	16,43	16,43	FAUVER Jean-Philippe	St Severin	11/01/26
12/09/25	1625222	EARL 4 S	12, Route de Vauzan 16360 Baignes Ste Radegonde	8,03	8,03	FONTENEAU Yvon	Baignes Ste Radegonde pour 6,11 ha (16) Vanzac pour 1,92 ha (17)	12/01/26

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
11/09/25	1625223	AUPETIT Bastien Futur Associé EARL DE LA PINOTIERE	54ter, Route du Grand Maine 16400 La Couronne	83,46	83,46	GFA DE PUYGRELIER DES SICAUDS 6,01 ha AUPETIT Jacques et Maryline 0,41 ha CEETRUS 0,43 ha AUPETIT Chantal 4,72 ha AUPETIT Jacques 6,81 ha BERTON Eglantine 5,51 ha MERCERON Lydie 2,74 ha PIERRE Chantal 3,45 ha AUPETIT Bastien 0,98 ha GROISILLIER Francis 0,76 ha LEBAHR Philippe 0,42 ha NOVO Marie-Thérèse 3,14 ha ROCHIER Bernard 0,13 ha DESBORDES Jacques 1,18 ha BEAUMARD Josette 28,12 ha VIEILLECROZE Marie 17,92 ha SCI Georges THOLLET 0,41 ha	La Couronne Nersac Lupsault St Michel Ranville-Breuillaud	11/01/26
26/09/25	1625224	DEJARNAC Vanessa Futur Associée SCEA DEJARNAC	3, Route de la Trente 196130 Segonzac	20,29	63,25	DEJARNAC Bernard	Juillac le Coq Segonzac	26/01/26
12/09/25	1625225	EARL LABOISSE	1, Chez Papinaud 16480 St Laurent des Combes	47,17	47,17	CONSTANT Madeleine 3,23 ha BEIGNEZ Franck 18,65 ha MARTINAUD Eric 25,29 ha	Montboyer	12/01/26
13/09/25	1625227	SCEA DU MAINE	1, Chemin du Maine 16480 Brossac	18,67	18,67	BASQUE Gérard 16,20 ha RICHARD Ariette 2,65 ha	Brossac	13/01/26
15/09/25	1625229	SCEA BOURDIER	9, Chemin du Mas 16360 Condéon	61,18	68,57	LERISSON Didier 49,08 ha LERISSON Yves 6,10 ha LERISSON Jean-Pierre 6 ha	Reignac Condéon	15/01/26
15/09/25	1625230	SCEA FORMONT	1, Formont 16360 Reignac	5,75	30,47	LERISSON Didier	Reignac Condéon	15/01/26
17/09/25	1625231	MASSE Régine	Les grands nadauds 6, Route de Chez Bazoin 16360 Condéon	0,81	0,81	SOUCHARD Nicole	Condéon	17/01/26
23/09/25	1625232	SCEA GAUTHIER	2, Chemin bas 16130 Gensac la Pallue	16,84	16,84	LANDREAU Marie-France 5,18 ha VAN LANDEGHEM Alain 11,60 ha	Salles d'Angles Genté	23/01/26
24/09/25	1625233	BRANDY Nathalie	2, Route de Chichiat Mazières 16270 Terres de haute Charente	111,28	111,28	SARDIN Didier 8,22 ha MAGRET Jacky 6,53 ha MICHAUD Gérard 0,27 ha BAUDU Odette 0,24 ha BRANDY Francis 44,46 ha TOUYERAS Francis 3,56 ha DUCOURTIEUX J-Jacques 2,49 ha SOULET Jocelyne 0,93 ha TEXIER Marie-Cécile 0,38 ha BERNARD Mickael 0,92 ha VERY Vincent 0,99 ha Indivision BRANDY Francis et ANDRIEUX Lucette 42,29 ha	Suaux Terres de Haute Charente	24/01/26
29/09/25	1625235	GAEC DU DOMAINE DES PINS	6, Chemin de la Métairie 16300 Montchaude	58,71	262,66	SCEA DE LA MONTAGNE	Berneuil Challignac	29/01/26

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
29/09/25	1625236	GAEC DU DOMAINE DES PINS	6, Chemin de la Métairie 16300 Montchaude	73,69	357,27	SAS DU CHENE	Val de Cognac 5,75 (16) Chérac Burie Villiers des Bois St Bris des Bois Mignon 67,94 ha (17)	29/01/26
26/09/25	1625237	RICHARD Jean-Pierre	Pailleroux 5, Rue de la Mare 16240 Villafagnan	8,55	8,55	LACOURLY Roger	Villafagnan	26/01/26
29/09/25	1625238	EARL DE VERGNETTE	1074, Route de Gourville 16170 Rouillac	9,17	9,17	Indivision BIRON	La Chapelle	29/01/26
30/09/25	1625239	EARL DES VERSENNES	6, Chemin des prés 16130 Ars	0,57	3,02	EARL DES VERSENNES	Salles d'Angles	29/01/26
03/10/25	1625242	EARL DE L'ARGENTONNE	1, Route de Renon La Chagneraie 16210 Rioux-Martin	43,28	43,28	GUGLIEMINI Brigitte 38,31 ha Indivision BONIFACE 0,98 ha EHPAH Talleyrand 3,29 ha FOURRAGON Claude 0,13 ha BRUT Julien 0,57 ha	Yviers	03/02/26
03/10/25	1625243	GAEC FERME DES TEMPLIERS	1, Rue du Loubeau 16410 Fouquebrune	16,08	16,08	GOREAU Yvon	Edon	03/02/26
03/10/25	1625244	GAEC SCHAEFFER	2, Chemin des Treluchons 16140 Ambérac	9,99	9,99	BERTON représenté par Mme DURIEZ Anne-Laure	Ambérac Marçillac-Lanville	03/02/26
04/10/25	1625245	SCEA VIGNOBLES DE SAINT DENIS	6, Route de St Denis 16130 Lignières-Sonneville	10,52	53,73	LESPINARD Philippe	St Palais du Né	03/02/26
07/10/25	1625246	GAEC DE LA FONT DU CHENE	7, Puirmeau 16310 St Adjutory	12,81	12,81	LARENAUDIE Marcelle	Vitrac St Vincent	07/02/26
08/10/25	1625247	GAEC DU PLANTIER	2, Impasse des la Signardie 16320 Magnac les Gardes	15,8	15,8	AZARD Didier	Fouquebrune	08/02/26
08/10/25	1625248	EARL CHEVALIER	14, Route du Girardeau 16400 la Couronne	48,31	48,31	BOTINEAU Marie-France	Mouffiers sur Boème	08/02/26
08/10/25	1625249	EARL CHEVALIER	14, Route du Girardeau 16400 la Couronne	21,08	21,08	Indivision COURAUD-BARUTEAU 18,68 ha BARUTAUD Carmen 2,09 ha GUIBERT Claudette 0,30 ha	Torsac Dignac	08/02/26
09/10/25	1625250	GAEC DES EAUX CLAIRES	22, Chemin du Paradis Lamerac 16300 Montmérac	11,06	58,62	SUREAU Pierre et Françoise	Montmérac	09/02/26
09/10/25	1625251	CERTIN Florian	4, Impasse du Maine Terrou 16320 Magnac les Gardes	47,66	47,66	AZARD Didier 30,49 ha AZARD Colette 17,17	Fouquebrune Magnac les Gardes	09/02/26

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
10/10/25	1625252	MONGET Sasha Futur Associé EARL DES RENTES	12, Route des Gabarriers 16120 vibrac	46,52	173,5	EARL DES RENTES 4,17 ha COUPAUD Gérard 19,62 ha COUPAUD Marc 18,51 ha MICHAUD Jacky 2,62 ha RICHARD Michel 1,60	Angeac-Charente St Simon Vibrac Bassac Mosnac St Simeux Mouillards	10/02/26
09/10/25	1625253	JOUANNAUD Valentin Futur Associé EARL DU PRIEURE	3, Rue de la Cigogne La salle 16200 Ste Sévère	100,94	214,98	EARL DU PRIEURE 24,43 ha BEGEY Pierrick et Marie-Agnès 20,51 ha JOUANNAUD claude et Monique 27,63 ha JOUANNAUD Emmanuel 28,37 ha	Ste Sévère Houllette Courbillac Breville pour 48,61 ha (16) Louzignac Ballans Macqueville pour 52,33 ha (17)	09/02/26
10/10/25	1625255	GAEC DES TEILLES	21, Rue des eaux claires 16230 Nanciers	2,38	2,38	BEAUNE Chantal 1,38 ha GROS Jean-Marc 0,63 ha GROS Claude 0,37 ha	Nanciers Aussac-vadalle	10/02/26
13/10/25	1625256	EARL DU BOIS DE LA COUSSETTE	2015, Chemin des groies 16290 Champmillon	28,62	106,54	GIN Henri	Sireuil Champmillon	13/02/26
13/10/25	1625257	GAEC AUDONNET	1, Chez Mandou 16500 Esse	210,46	210,46	AUDONNET Guy 6,04 ha Indivision PENNAIRE 2,07 ha MORICHON Jean-Pierre 2,10 ha PINARD Marcel 7,25 ha Indivision BAUDAN Hilaire 2,88 ha JARDINET Alain 2,06 ha PASCAUD Joseph 2,99 ha AUDONNET Pascal et nathalie 94,47 ha AUDONNET Jean-Paul et Huguette 28,14 ha AUDONNET Didier 24,56 ha CHAJEREN Michel 14,70 ha Indivision VILLEGER 7,77 ha AUDONNET Maxime 5,92 ha TOUCHET LEBLOYS Gisèle 8,45 ha GRANDCOLIN Jeanne 1,06 ha	Esse	13/02/26
14/10/25	2625259	EARL FORT	9, Lieu dit Les joncades Eraville 16120 bellevigne	0,19	0,19	HERAUD Brigitte	Bouteville	14/02/26
15/10/25	1625261	EARL GOBIN	15, Chemin Chabaudet 16300 Brie sous Barbezieux	8,53	8,53	MAURANGE Jacqueline et Marylène	Brie sous Barbezieux	15/02/26
15/10/25	1625262	CHARRIER Florian	366, Route de chez Drouillard 16480 Berneuil	13,47	13,47	NAU Alexandre-François	Berneuil	15/02/26

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
20/10/25	1625263	SCEA DU TILLEUIL	137, Route d'Asnières Boursandreau 16290 Asnières sur Nouère	185,07	358,83	CHANGEAULT Alain-Nicole-Marine et FAURAND Audrey 83,21 ha DALLA-SANTA Joséphine 0,99 ha VIDAL René 2,34 ha MILLAN Jeanne 4,14 ha VIGREUX Alexandre 22,53 ha DELOMENIE daniel 5,10 ha Commune de St Génis d'Hiersac 0,75 ha VIGREUX Jean-Paul 61,30 ha VIGREUX Jean-Paul et GUIEAU Michel 0,14 ha LAFONT Daniel 0,77 ha MOISON Jean-renaud 1,90 ha VINCENT Jean-Marie et Marie- Christine 1,54 ha MARRY Didier 0,36 ha	st Cybardeaux Asnières sur Nouère St génis d'Hiersac Marsac	20/02/26
20/10/25	1625264	PELOQUIN Nathalie Future Associée SCEA LE CHATELUT	3, Chemin du Chatelut Villesoubis 16230 Juillé	79,27	79,27	GENEUVRE Andrée 1,65 ha ROUHAUD Frédéric 2,83 ha PELOQUIN Jean-Luc 6,35 ha PELOQUI Eric 52,75 ha PIAT Alain 15,69 ha	Fontenille Juillé Lannes Luxé St Groux	20/02/26
20/10/25	1625265	COUSSOT Samuel	Rue des Acacias 16140 Ligné	47,05	47,05	FRAGNAUD Jean-Marie 28,54 ha FRAGNAUD Claude 8,75 ha FRAGNAUD Georges 8,37 ha KADURA Bernadette 1,39 ha	Ligné Tusson Poursac	20/02/26
20/10/25	1625266	COUSSOT Samuel	Rue des Acacias 16140 Ligné	76,48	76,48	TALLON Emmanuel 5,68 ha TALLON Alain 70,80 ha	Ligné Tusson Aigre Charmé	20/02/26
21/10/25	1625267	EARL LES GROIES DE TESSE	1, Bois de Touche Boisseaux 16240 Montjean	3,78	3,78	BALLET Michel	Monjea pour 2,20 ha (16) Sauze-Vaussais pour 1,58 ha (79)	21/02/26
22/10/25	1625268	COUSSOT Samuel	Rue des Acacias 16140 Ligné	47,05	47,05	FRAGNAUD Jean-Marie 28,54 ha FRAGNAUD Claude 8,75 ha FRAGNAUD Georges 8,37 ha KADURA Bernadette 1,39 ha	Ligné Tusson Poursac	20/02/26
22/10/25	1625269	SCEA LA MAURIE	19, Rue de la Maurie 16100 St Brice	9,63	51,04	OBOM Manyse	Chassors Julienne	22/02/26
23/10/25	1625269	SAS LES CHAMPAGNES	15, Route de St Aulais 16300 St Aulais la Chapelle	3,95	20,61	MANDIN Pierre	Brie sous Barbezieux	23/02/26
25/10/25	1625271	ROY Robin	5, impasse des petits prés 16480 St Félix	9,96	9,96	HILLAIREAU Jacky	St Félix	20/02/26
27/10/25	1625272	EARL CHAUVIT	3, Impasse des l'EpINETTE 16390 Laprade	13,48	13,48	LAMY Michel	Montignac le Coq	27/02/26
15/10/25	1625273	SARL SOFINELLI	1, Rue des moulins 16120 St Simon	10,17	53,9	SARL SOFINELLI	Mainxe-Gondeville	15/02/26
19/10/25	1625274	EARL DE LA SALMONIE	21, la Salmonie 16150 Chirac	10,41	10,41	LAFARGE Dominique	Chirac	19/02/26

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
28/10/25	1625275	EARL DOUMET Benoit	1. Route des montées 1610 Chervs-Chatelars	15,65	15,65	BARTHELEMY Bernard	Chervs-Chatelars	28/02/26
29/10/25	1625277	GAEC FERME DES TEMPLIERS	1. Rue du Loubeau 16410 Fouquebrune	1,77	1,77	JEAN Sylvie	Edon	01/03/26
30/10/25	1625281	BAUCANNE Clarisse	73. Route de Poullignac 16480 Berneuil	1,95	1,95	BAUCANNE Serge	Berneuil	01/03/26
30/10/25	1625282	BAUCANNE Clarisse	73. Route de Poullignac 16480 Berneuil	0,57	0,57	BAUCANNE Serge	Berneuil	01/03/26
30/10/25	1625284	GAEC DELAGE DESHAYES	2. Le Pont Sigouliant Roumazières-Loubert 16270 Terres de Haute Charente	9,41	9,41	DUPOIRIER Gilles et nathalie	Terres de Haute Charente	01/03/26
31/10/25	1625285	GUIGNARD Quentin	1. Allée de Chez Rouhaud 16320 Ronsenac	7,74	7,74	DROUAUD Yolande	Ronsenac	01/03/26
31/10/25	1625286	GOHIN Thibaut	3. Route de Brossac 16480 Ste Souline	32,43	32,43	VINCENT Pierre 5,68 ha BERTHELOT Isabelle 3,69 ha ARSICAUD Didier 23,06 ha	Chatignac	01/03/26
01/11/25	1625287	EARL 4 S	12. Route de Vauzan 16360 Baignes Ste Radegonde	0,54	0,54	GAVIN Françoise	Baignes Ste radegonde	01/03/26
04/11/25	1625288	RIGOU Christelle	2. Rue du Calvaire 16210 Yviers	0,9	0,9	FAVIER Michel	Yviers	04/03/26
05/11/25	1625289	SARL VARACHAUD	10. Route de la Chagnée 16130 Salles d'Angles	0,61	3,23	CLERGEREAU Julie	Gimeux	05/03/26
05/11/25	1625290	EARL DE BOISJARZEAU	283. Route de Boisjarzeau 16210 Bellon	18,96	18,96	NAUDIN Patrick	Berneuil Chillac	05/03/26
05/11/25	1625292	MURGUET Jean-Michel	1. Chemin du Bois Martin 16300 St Médard de barbezieux	6,99	6,99	Mme CHENILLEAU VON GELDNER 2,49 ha SARLANDE Jean-Pierre 4,50 ha	St Médard de Barbezieux	05/03/26
05/11/25	1625293	EARL DU MOULIN DE CHEZ NAUD	1. Chemin de Chez naud 16360 Baignes Ste Radegonde	10,48	10,48	FONTENEAU Yvon 1,74 ha GAVIN Françoise 8,74 ha	Baignes Ste radegonde	05/03/26
09/11/25	1625295	EARL DU GRAND RUISSEAU	3. Route des Heries 16190 Montmoreau	47,24	47,24	VERNEUIL Brigitte 6,10 ha VOUILLAT Claude 27,90 ha VOUILLAT Micheline 13,24 ha	Montmoreau Boisné la Tude	09/03/26
06/11/25	1625296	GAEC DU MAINE	7. Rue de la Doumergue Le maine 16260 Chasseneuil sur Bonnieure	26,38	26,38	JACQUET danièle 4,69 ha DUPRAT Jean 3,31 ha DUPUY Jacques 18,38 ha	Cellefrouin	06/03/26
10/11/25	1625298	EARL RULLIER	634. Route du Berit 16570 Marsac	28,41	28,41	RULLIER Pierre 16,96 ha BOISSET Gérard 11,45 ha	Marsac	10/03/26
10/11/25	1625299	EARL DE L'AVENIR	6. Les Thorins 16400 Voeuil et Giget	21,36	21,36	FEUILLET henri	Puymoyen Torsac Voeuil et Giget	10/03/26

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
14/11/25	16252302	ROLLAND Thibaut	2, Mureau 16360 Le Tâtre	56,28	218,56	LOGEAIS Sylvie 0,68 ha GFA Château de St Maigrin 4,77 ha ROLLAND Jean-Marc 50,57 ha GAUTHIER Jean-Marc 0,26 ha St Maigrin 9,23 ha (1.7)	Le Tâtre Montmérac Touvérac Baignes Ste Radegonde Reignac 47,05 ha (1.6) St Maigrin 9,23 ha (1.7)	10/03/26
15/11/25	1625303	SCEA RIPOCHE	Rue de mon Désir 16200 Courbillac	2,56	2,56	BRENET Marthe	Courbillac	15/03/26
17/11/25	1625304	GAEC LEBRET	Le Genet 16270 Terres de haute Charente	17,72	17,72	BORM Elisa	Terres de haute Charente	17/03/26
17/11/25	1625305	BILLY Pierre Futur Associé SCEA BILLY	1, Chemin de l'Alambic 16130 salles d'Angles	10,09	175,71	CONTE Rolande 1,58 ha GFA BILLY 34,36 ha SCEA BILLY 4,15 ha	Gimeux Salles d'Angles 39,91 ha (1.6) Celles 0,18 ha (1.7)	17/03/26
17/11/25	1625306	EARL BERTHAUD	1, Le Plantier des Moines 16250 Chadurie	4,28	4,28	VOUILLAT Micheline Succession M. TURCAT Gerard 0,16 ha	Montmoreau	17/03/26
19/11/25	1625307	MICHAUD François Futur Associé EARL LE BOIS VERT	4, Route des Gours Richard 16140 St Fraigne	126	126	GUIBET Annick 1,15 ha BONNET Jocelyne 0,5 ha BONNET Annette 2,25 ha GUILLOT Louise 1,56 ha FRANCOIS Danielle 0,72 ha Commune de St Fraigne 0,77 ha MICHAUD François 1,94 ha DAUBIGNE Jean-Yves 0,76 ha BERTHELIN Manuel 2,80 ha LAPEYRE Marguerite 0,04 ha BONNET Yohan 4,04 ha CLEMENT Françoise 0,09 ha M. Mme MICHAUD Thierry 113,26 ha	St Fraigne Les Gours Longré	15/03/26
19/11/25	1625308	BLANC Adeline Futur Associée SCEA SAKTON	2, Impasse du verger 16480 Ste Souline	50,35	50,35	SAKTON Fabienne et Dominiuque	Poullignac Ste Souline	15/03/26
20/11/25	1625314	GAUTHIER Pierre Futur Associé EARL GAUTHIER	50, Rue Panel 16200 Jarnac	27,86	123,1	GAUTHIER Stéphane et Isabelle 7,63 ha GAUTHIER Stéphane-Isabelle et André 19,69 ha GAUTHIER Stéphane 0,54 ha	Sigogne	20/03/26
24/11/25	1625317	SCEA DU PETIT MAGNOUX	8, Grand Rue Couradeaux 16240 CourCôme	61,07	61,07	GFA DES FOUGERES MORTES 51,59 ha SOUCARD Sylvie-Françoise 1,10 ha PLU Paulette et Christophe 1,06 ha RASAL Eliane 6,29 ha SOULAS Claude 1,03 ha	Nanteuil en Vallée 60,93 ha Genouillé 0,14 ha	24/03/26
24/11/25	1625318	SARL DEF CONSEILS	1, Route du Château 16360 Touvérac	35,85	45,31	SARL DEF CONSEILS	Touvérac	24/03/26
25/11/25	1625319	EMILE Anthony	Les Gougeaux 16130 Salles Lavalette	51,33	51,33	FILTEAU Didier	Berneuil Brie Sous barbezieux	25/03/26
25/11/25	1625320	EARL FAVRAUD	7, Rue du rampeau 16430 Balzac	27,25	27,25	FAVRAUD Danielle	Champniers Balzac Vars	25/03/26
28/11/25	1625321	SARL DU CEP D'OR	272, Route de Chez Bertaud 16130 Juillac le Coq	3,26	17,28	BOULESTEIX Jean	Juillac le Coq Verrières	28/03/26

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
27/11/25	1625322	EARL DE LA GIRAUDERIE	515, Rue de la Combe Les Braisses 16170 STAMANT de Nouère	60,55	184,56	CASSERON Thierry 5,98 ha GREZILLER Mariène 2,31 ha MESNARD M-Renée 3,74 ha RAIGNIER Cécile 2 ha MARTIN J-Pierre 28,62 ha MARTIN J-Noël 17,90 ha	st genis d'Hiersac St Amant de Nouère Douzat Fleurac Echallat Asnières sur Nouère	27/03/26

EFS Nouvelle Aquitaine

R75-2026-05-07-00005

EFS Nouvelle-Aquitaine  
Jean-Michel DALOZ - Secrétaire général



**DECISION N°DS-NVAQ 2026.01 DU 07 MAI 2026  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE –  
NOUVELLE-AQUITAINE**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-7 et R. 1222-12,

Vu le décret du 04 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement Français du Sang,

Vu la décision du Président de l'Etablissement Français du Sang n° N 2024-04 en date du 29 mars 2024 renouvelant Monsieur Michel JEANNE en qualité de Directeur de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Nouvelle-Aquitaine,

Vu la décision du Président de l'Etablissement Français du sang n° DS 2025.31 en date du 28 août 2025 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Michel JEANNE, Directeur de l'Etablissement de transfusion sanguine – Nouvelle-Aquitaine,

Vu la décision du Président de l'Etablissement Français du Sang n° N 2025.13 en date du 05 mai 2025 nommant Monsieur Jean-Michel DALOZ, aux fonctions de Secrétaire Général de l'Etablissement de transfusion sanguine - Nouvelle-Aquitaine,

Le Directeur de l'Etablissement français du sang – Nouvelle-Aquitaine (ci-après le « *Directeur de l'Etablissement* ») décide de déléguer :

- les pouvoirs et les signatures désignés ci-après à **Monsieur Jean-Michel DALOZ**, en sa qualité de **Secrétaire Général et Responsable du Département Supports et Appuis** (ci-après le « *Secrétaire Général* »), dans le cadre de ses domaines de compétence et du ressort territorial de l'Etablissement de transfusion sanguine – Nouvelle-Aquitaine (ci-après l'« *Etablissement* »).
- les signatures désignées ci-après aux Responsables des Services du Département Supports et Appuis suivants, qui exercent leurs missions sous l'autorité du Secrétaire Général :
  - Monsieur Patrice GUBIAN, en sa qualité de **Responsable Achats/Magasins-Approvisionnements**
  - Madame Nathalie PIQUET, en sa qualité de **Responsable Logistique-Transports**
  - Monsieur Stéphane MORCEL, en sa qualité de **Responsable Service Immobilier**
  - Monsieur Gauthier VALLAT, en sa qualité de **Responsable Biomédical**
  - Madame Claudine SEUVE, en sa qualité de **Responsable Services Généraux**
  - Monsieur Denis LAFFITTE, en sa qualité de **Responsable Parc Automobile**.
- les signatures désignées ci-après, en cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général, à :
  - Madame Agnès D'ABBADIE, en sa qualité de **Responsable du Pôle Achats-Marchés Publics**
  - Monsieur Mathieu RIMBAULT, en sa qualité d'**adjoint au Responsable du Service Immobilier**



- Monsieur Bertrand DUSZAK, en sa qualité d'**adjoint Travaux au Responsable Service Immobilier**
- Monsieur Stéphane PLESSIS, en sa qualité d'**adjoint au Responsable Biomédical**
- Madame Claudine SEUVE, en sa qualité de **Responsable Services Généraux**

Au titre de la décision n° DS 2025.31 en date du 28 août 2025 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Michel JEANNE, Directeur de l'Etablissement de transfusion sanguine - Nouvelle-Aquitaine, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Monsieur Jean-Michel DALOZ, en sa qualité de Secrétaire Général de l'Etablissement de transfusion sanguine – Nouvelle-Aquitaine dispose d'une délégation à l'effet de signer, selon ses attributions, les actes pris en toutes matières faisant l'objet d'une délégation de signature au titre de la décision précitée.

La présente délégation s'exerce dans le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques, directives, procédures et instructions mises en œuvre au sein de l'Etablissement français du sang.

## **Article 1 - Les compétences déléguées en matière budgétaire et financière**

### **1.1. Dépenses**

Le Directeur de l'Etablissement délègue sa signature au Secrétaire Général, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, pour :

- a) l'engagement juridique, la certification du service fait, en son nom, des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement de l'Etablissement,
- b) la constatation de service fait des dépenses prises en charge par le service à comptabilité distincte des contentieux transfusionnels,
- c) les décisions accordant les subventions d'un montant inférieur ou égal à 150 000 euros aux bénéficiaires éligibles et les éventuelles conventions afférentes.

### **1.2. Recettes**

Le Secrétaire Général reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) les actes nécessaires à l'aliénation des biens mobiliers,
- b) les décisions d'acceptation ou de refus des financements extérieurs (dons, legs, mécénat, subventions, etc.) d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros et les éventuelles conventions afférentes.

## **Article 2 - Les compétences déléguées en matière d'achats de fournitures, de services et de réalisation de travaux**

### **2.1. Achats de fournitures et services**

#### **2.1.1. Marchés publics nationaux**

Le Secrétaire Général reçoit délégation afin de signer au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) les marchés subséquents ;
- b) les ordres de service et les bons de commande ;
- c) le cas échéant, conformément aux dispositions du marché, les autres actes d'exécution.



### 2.1.2. Marchés publics nationaux délégués

Le Secrétaire Général reçoit délégation afin de signer au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) les actes de préparation et de passation de la procédure du marché public (à l'exclusion des décisions d'attribution et de la signature du marché public) ;
- b) les actes d'exécution du marché public (à l'exclusion des actes précontentieux et contentieux du marché public).

### 2.1.3. Marchés publics correspondant aux besoins propres de l'Etablissement non couverts par un marché public national

Le Secrétaire Général reçoit délégation afin de signer au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) les actes de préparation et de passation de la procédure du marché public, y compris les décisions d'attribution et la signature des actes engagements, les actes modificatifs (avenants) et tous autres engagements contractuels ;
- b) les actes d'exécution du marché public dont les bons de commandes et les ordres de services.

### 2.1.4. Bons de commande émis dans le cadre des marchés publics nationaux, régionaux et des marchés des centrales d'achat

Monsieur Patrice Gubian, en sa qualité de Responsable du Service Achats/Magasins-Approvisionnements reçoit délégation afin de signer au nom du Directeur de l'Etablissement les bons de commandes émis au titre des marchés publics nationaux, régionaux, des marchés des centrales d'achat, régulièrement notifiés et dans les limites fixées par lesdits marchés-publics.

En cas d'absence ou d'empêchement du Responsable du Service Achats/Magasins-Approvisionnements, délégation est donnée au Secrétaire Général à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes visés au présent article 2.1.4.

En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes visés au présent article 2.1.4, à Madame Agnès D'ABBADIE, en sa qualité de Responsable du Pôle Achats-Marchés Publics.

## **2.2. Achats en matière d'équipements biomédicaux**

Monsieur Gauthier VALLAT, en sa qualité de Responsable Biomédical reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les devis et les bons d'achat direct, d'un montant inférieur à 500 euros HT portant sur les équipements biomédicaux.

En cas d'absence ou d'empêchement du Responsable Biomédical, délégation est donnée au Secrétaire Général à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes visés au présent article 2.2.

En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes visés au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article 2.2, à Monsieur Stéphane PLESSIS, en sa qualité d'adjoint au Responsable Biomédical.

## **2.3. Marchés publics de travaux et services associés**

2.3.1 Le Secrétaire Général reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, pour les travaux et les prestations de service associées correspondant à une opération immobilière locale dont le montant estimé est inférieur ou égal à 1 000 000 euros HT :

- a) les actes de préparation et de passation de la procédure du marché public, y compris les décisions d'attribution et les signatures des actes d'engagements, des actes modificatifs (avenants) et tous autres engagements contractuels ;



- b) les actes d'exécution du marché public, dont les bons de commande et les ordres de services ;

2.3.2 Monsieur Stéphane MORCEL, en sa qualité de Responsable du Service Immobilier reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les devis et les bons d'achat direct, d'un montant inférieur à 500 euros HT portant sur le bâtiment et les équipements techniques.

En cas d'absence ou d'empêchement du Responsable du Service Immobilier, délégation est donnée au Secrétaire Général à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes visés au présent article 2.3.2.

En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes visés au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article 2.3.2, à Monsieur Mathieu RIMBAULT, en sa qualité d'adjoint au Responsable du Service Immobilier.

En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes visés au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article 2.3.2, à Monsieur Bertrand DUSZAK, en sa qualité d'adjoint Travaux au Responsable du Service Immobilier.

## **2.4. Achats en matière de travaux sur véhicules**

Monsieur Denis LAFFITTE, en sa qualité de Responsable Parc Automobile reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les

En cas d'absence ou d'empêchement du Responsable Parc Automobile, délégation est donnée au Secrétaire Général à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes visés au présent article 2.4.

En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes visés au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article 2.4, à Madame Claudine SEUVE, en sa qualité de Responsable des Services Généraux.

## **Article 3 - Les compétences déléguées en matière immobilière**

Le Secrétaire Général reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement,

- a) pour les opérations immobilières locales et nationales, quel que soit leur montant, outre les actes relatifs aux autorisations d'urbanisme, les courriers adressés aux autorités administratives pour l'obtention des avis et autorisations nécessaires à l'opération,
- b) les états des lieux des locaux de l'Etablissement, qu'il en soit le locataire ou propriétaire,
- c) dans le cadre de l'organisation des collectes de produits sanguins labiles :
  - les conventions, avec des tiers publics ou privés, pour la mise à disposition précaire de locaux,
  - les demandes d'occupation du domaine public.

## **Article 4 - Les compétences déléguées pour les autres contrats et conventions portant engagement financier**

Le Secrétaire Général reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) sous réserve de son accord préalable, les engagements contractuels initiaux, complémentaires et modificatifs, autres que ceux précédemment visés dans la présente délégation ;
- b) leurs actes préparatoires et leurs actes d'exécution.



## **Article 5 - Les compétences déléguées en matière de logistique et de transport**

5.1 Le Secrétaire Général reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) les autorisations d'utilisation des véhicules de l'Etablissement par des tiers.
- b) les autorisations d'utilisation des véhicules personnels.

5.2 Madame Nathalie PIQUET, en sa qualité de Responsable Logistique-Transports reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement les contestations consécutives à la mauvaise exécution des prestations de transport notifiées aux prestataires dans les délais requis.

En cas d'absence ou d'empêchement du Responsable Logistique-Transports, délégation est donnée au Secrétaire Général à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes visés à l'article 5.2.

## **Article 6 - Les compétences déléguées en matière juridique**

### **6.1. Sinistres transfusionnels ou relevant de la responsabilité médicale**

Le Secrétaire Général reçoit délégation :

- a) dans le cadre des expertises médico-légales, afin de signer dans le respect du secret médical le cas échéant, au nom du Directeur de l'Etablissement, les correspondances afférentes ;
- b) les correspondances adressées aux Commissions de Conciliation et d'Indemnisation, aux tiers payeurs ainsi qu'aux avocats de l'Etablissement français du sang ;
- c) afin de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement :
  - les correspondances adressées à l'ONIAM,
  - les déclarations de sinistre et toute autre correspondance adressées aux assureurs de l'Etablissement français du sang,
  - les correspondances adressées aux tiers payeurs,
- d) les correspondances adressées aux avocats.

### **6.2. Autres sinistres**

6.2.1 Le Secrétaire Général reçoit délégation afin de signer au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) les déclarations de sinistre, hors sinistres automobiles, et toute autre correspondance adressées aux assureurs de l'Etablissement français du sang ;
- b) dans le cadre des expertises, hors sinistres automobiles, les correspondances afférentes ;

6.2.2 Madame Claudine SEUVE, en sa qualité de Responsable des Services Généraux, reçoit délégation afin de signer au nom du Directeur de l'Etablissement :

- a) les déclarations de sinistre automobiles et toute autre correspondance adressées aux assureurs de l'Etablissement français du sang dans le cadre de ces sinistres ;
- b) dans le cadre des expertises automobiles, les correspondances afférentes ;

En cas d'absence ou d'empêchement du Responsable des Services Généraux, délégation est donnée au Secrétaire Général à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les actes visés au présent article 6.2.2.



### 6.3. Archives

Le Secrétaire Général reçoit délégation afin de signer au nom du Directeur de l'Etablissement tous les actes afférents à la gestion des archives de l'Etablissement.

#### **Article 7 - Les compétences déléguées en matière d'hygiène, de sécurité au travail et d'environnement**

Le Directeur de l'Etablissement délègue au Secrétaire Général, en sa qualité de responsable du département Supports et Appuis, les pouvoirs pour mettre à disposition, sur prescription des personnes disposant des compétences requises, les moyens nécessaires au respect des dispositions légales, réglementaires, administratives et conventionnelles applicables au personnel, aux locaux et aux matériels de l'Etablissement, en matière d'hygiène, de sécurité au travail, de protection de l'environnement et d'installations classées.

#### **Article 8 - La représentation à l'égard de tiers**

Le Secrétaire Général reçoit délégation pour signer, au nom du Directeur de l'Etablissement, les correspondances et actes de nature courante concourant à la représentation de l'Etablissement à l'égard des tiers.

#### **Article 9 - La publication et la date de prise d'effet de la délégation**

Il est mis fin à la décision n° DS 2026-01 du 01/09/2025.

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes de la Préfecture de région de Nouvelle-Aquitaine.

Fait le 07 mai 2026,

**Dr Michel JEANNE**

*Directeur de l'Etablissement de transfusion sanguine  
Nouvelle-Aquitaine*



MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de  
Bordeaux

R75-2026-05-07-00004

Arrêté portant modification à la composition du CA  
de la CARSAT 87



# MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ARRÊTÉ n°97 / 2026

### Portant modification à l'arrêté de nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Centre-Ouest

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées ;**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2 ;

Vu l'arrêté n°54/2026 du 28 mars 2026 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Centre-Ouest ;

Vu la proposition du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

## ARRÊTE

### Article 1

L'arrêté n°54/2026 du 28 mars 2026 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Centre-Ouest ;

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) est nommé :

- **Monsieur Jean-François AUDRERIE** en tant que titulaire sur siège vacant.

Le siège de suppléant devient vacant.

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) est mis fin au mandat, sans remplacement, de :

- **Monsieur Vincent LECLER**. Le siège de titulaire devient vacant.

### Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 7 mai 2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux  
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit  
des organismes de sécurité sociale

**Hubert VERDIER**